

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance régulière tenue le 1^{er} avril 2008, les résolutions suivantes :

PP08-14001 : « Accorder, par résolution le projet particulier PP08-14001 qui modifie le projet particulier accordé par la résolution CA05 140073 et traitant de la construction et de l'occupation du bâtiment situé au 1025, rue Jean-Talon Est, afin de remplacer les élévations sud, est et ouest et d'ajouter une annexe, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003). »

PP08-14002 : « Accorder, par résolution, le projet particulier d'occupation du bâtiment situé au 3871 rue Bélanger, aux fins de la catégorie d'usages C.2 pour les usages « bureau » et « clinique médicale » à tous les étages du bâtiment ainsi qu'aux fins de la catégorie d'usages C.1 (1) A « commerces et services d'appoint » au rez-de-chaussée et au sous-sol du bâtiment, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003). »

Toute personne intéressée peut consulter ces résolutions au Bureau Accès Montréal situé au 405, avenue Ogilvy, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces résolutions entrent en vigueur conformément à la loi.

Montréal, le 6 avril 2008

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate